



📄 Forfait de 600 €

🕒 4 heures

👥 15 participants max.

📄 Certificat de recyclage



Au travail ou sur le chemin du travail, un accident peut se produire : plus de 180.000 travailleurs en sont victimes chaque année !

Certains incidents sont heureusement bénins, d'autres au contraire sont plus sérieux et lourds en répercussions humaines et financières.

L'organisation des premiers secours est certes une obligation légale de l'employeur (AR du 15/12/2010), mais surtout une disposition en faveur de son propre intérêt : une intervention précoce et efficace auprès des victimes d'un accident ou d'un malaise permet d'éviter l'aggravation de la situation et d'en limiter les conséquences (incapacité de travail, séquelles, mortalité).



**A.C.S. - Uccle asbl**

Rue du Doyenné, 62  
1180 Uccle

☎ RPM : 0823.916.713

Ed. resp : Conseil d'Administration de l'ASBL

📘 [www.facebook.com/acs.uccle](http://www.facebook.com/acs.uccle)

# Recyclage annuel pour *secouriste en entreprise*

« Plus de 180.000 accidents du travail chaque année :  
formez vos travailleurs et limitez les conséquences ! »

## *Public cible*

Tout travailleur de votre entreprise, ayant obtenu son certificat de secouriste.

## *Programme de 4 heures*

Le programme du recyclage annuel du certificat de secouriste est conforme à l'AR du 15/12/2010 et reprend les thèmes suivants :

- **Principes de base** (rôle du secouriste, hygiène de base, analyse correcte de la situation, soins de confort préalables à l'évacuation et sa procédure).
- **Soutien des fonctions vitales** (actions en cas d'inconscience, de problèmes respiratoires et cardiovasculaires, d'arrêt cardiaque).
- **Premiers secours** en cas d'autres anomalies (hémorragies, blessures, etc.).

Le programme du recyclage annuel peut être complété par le complément en réanimation / défibrillation et/ou le complément spécifique.

## *Méthodologie*

- **Réunion préparatoire** avec le service de prévention de votre entreprise.
- **Pédagogie active** et participative, alternant théorie, ateliers pratiques et simulations d'accidents.
- **Situations d'urgence proches de votre réalité**, trousse de secours didactiques modifiées en fonction du matériel mis à disposition de vos travailleurs, exercices adaptés à l'infrastructure de votre entreprise et aux cas vécus.

## *Equipe pédagogique*

Nos instructeurs sont reconnus par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et agréés en BLS AED par le Conseil Européen de Réanimation. Ils sont en outre ambulanciers ou infirmiers pour la plupart.

## *Certificat de recyclage reconnu par le SPF Emploi*

Le certificat de recyclage est reconnu par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale : il est délivré aux élèves porteurs d'un certificat de secouriste et ayant participé au recyclage annuel (4 heures), conformément à l'AR du 15/12/2010.

## *Modalités pratiques*

- Coût (tarif 2016) : forfait de 600 € pour 4 h de recyclage (max 15 élèves).
- Comprend par candidat : certificat de recyclage.
- Planning : à définir d'un commun accord.
- Lieux : en vos locaux ou en nos locaux (rue du Doyenné 62 à 1180 Uccle).

*Contactez le Centre de Secours d'Uccle*

✉ [enseignement@acs-uccle.be](mailto:enseignement@acs-uccle.be)

[www.acs-uccle.be](http://www.acs-uccle.be)